



**PROCES VERBAL  
Du Comité Syndical  
du 30/03/2023 à 11h00**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 11h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Lors de la séance du 23 mars 2023 du Comité Syndical du SMG-Eau 35 convoqué légalement le 15 mars 2023, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Comité est donc convoqué pour la deuxième fois, sans condition de quorum, conformément à l'article L2121-12 du CGCT.

Etai<sup>ent</sup> présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Rémi PITRE, Jean-Claude BELINE, YANN SOULABAILLE

Etai<sup>ent</sup> absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Madame Flavie BOUKHENOUGA Marie-Edith MACE, Thierry LE BIHAN, Jean RONSIN, Guillaume PERRIN, Jean-François RICHEUX, Teddy REGNIER, Marcel LE MOAL, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS, Christian SORIEUX

Assistaient également : Monsieur Antoine DECONCHY et Madame Véronique PERRATON (service SMG-Eau35),

Pouvoir : De Mme Flavie BOUKHENOUGA à Monsieur Michel DEMOLDER, de Monsieur Georges DUMAS à Monsieur Boivent, De Monsieur HERVIOU à Monsieur PITRE

La séance est ouverte à 11h00 sous la présence de Monsieur Joseph Boivent.

**Secrétaire de séance : Monsieur Rémi PITRE**

**Nombre de Membres du Comité présents : 5**

**Nombre de Membres du Comité votants : 8**

A la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points

## Administration générale

### N°23/02-01 **Approbation du procès-verbal du comité du 02/02/2023**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) **ENTERINE** ledit compte-rendu.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

### N°23/02-02 **Désignation d'un secrétaire de séance**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) **NOMME** Monsieur Rémi PITRE Secrétaire de séance.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

### N°23/02-03 **Point sur les délégations au président et au bureau**

#### Délégations du Président

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 2 février au 15 mars 2023 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
09/03/2023	<i>Suivi marché</i> : Suite des versements des marchés canalisations		4 061 927,94 €
09/03/2023	<i>Suivi marché</i> : Suite des versements des marchés ouvrage		997 923,64 €
09/03/2023	<i>Suivi marché</i> : Suite des versements du marché Microtunnelier		826 971,26 €
09/03/2023	<i>Suivi AVA</i> indemnités agriculteurs		3 539,06 €
13/03/2023	Versements des Paiements pour Services Environnementaux		74 599€
03/03/2023	Avis sur le rapport de la CRC	Cabinet Coudray	2 484€
28/02/2023	Prélèvement 1 <sup>er</sup> emprunt ARKEA-AVA	ARKEA	185 175 €
10/02/2023	Contrat téléphones	SFR	1 756,80€
14/03/2023	Reprise étude socio -économique AVA	Trafalgare	5 040,00€

#### Délégations du Bureau

Le bureau syndical du 7 mars 2023 a délibéré pour valider le financement des ouvrages de pompage permettant le secours de Rophemel depuis Villejean. Certains de ces ouvrages sont réalisés à l'occasion des travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique dans l'enceinte de Villejean.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité prennent acte des décisions prises

## Finances

### N°23/02-04 Aqueduc Vilaine Atlantique : Autorisation de programme/ Crédits de Paiement

Monsieur Deconchy indique que vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5 ; et les instructions budgétaire et comptable. Que l'année 2022 il a été décidé d'appliquer la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement AP/CP. Et que cette procédure doit être actualisée et révisée chaque année le comité syndical doit actualiser les crédits de paiements en 2023, 2024 afin de prendre en compte le caractère pluriannuel de la dépense.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

**1°) VOTE** la modification de l' autorisation de programme sur l'ensemble de l'opération avec crédits de paiements en 2023, 2024 afin de prendre en compte le caractère pluriannuel de la dépense.

**2°) ENGAGE** les dépenses nécessaires sans inscrire l'ensemble du montant de l'opération au budget 2023 :

Montants payés en 2022 (pour mémoire)	Crédit 2023	Crédit 2024	TOTAL
35 614 373	19 381 341	627 640	<b>55 623 354</b>

**3°) PRECISE** que les dépenses seront financées par un ou plusieurs emprunts.

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.**

### N°23/02-05 Autorisations d'engagement / crédits de paiement

Monsieur Deconchy rappelle que le CGCT et les instructions comptables permettent de créer des autorisations d'engagement comme les autorisations de programme. Cette gestion des Autorisations d'engagement permet de lisser les dépenses d'études sur plusieurs années.

Il explique que plusieurs études sont en cours ou en projet au sein du SMG-Eau35, et propose d'identifier des autorisations d'engagements sur 5 thèmes :

- Schéma Départemental AEP
- Etudes et conventions de partenariat « économies d'eau »
- Etudes sur les nappes souterraines et les ressources « innovantes »
- Etudes liées aux Paiements pour Services Environnementaux
- Etudes juridiques et statutaires

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) **DECIDE** de créer des autorisations d'engagement au budget primitif 2023 telle que présentée ci-dessous

- Schéma Départemental AEP
- Etudes et conventions de partenariat « économies d'eau »
- Etudes sur les nappes souterraines et les ressources « innovantes »
- Etudes liées aux Paiements pour Services Environnementaux
- Etudes juridiques et statutaires

Des autorisations d'engagement sont prévues pour les programmes suivants :

Programmes d'études	Total Engagements	Crédit 2023	Crédit 2024	Crédit 2025 et suivants
Programmes Economies d'Eau	<b>140 000</b>	115 000	25 000	
Programmes Gestion quantitative des ressources	<b>418 000</b>	221 000	197 000	
Paiements Pour Services Environnementaux (études)	<b>80 000</b>	20 000	15 000	45 000
Total	<b>638 000</b>	356 000	237 000	45 000

2°) **ENGAGE** les dépenses nécessaires sans inscrire l'ensemble du montant de l'opération au budget 2023 :

3°) **DECIDE** d'inscrire les Crédits de Paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2023, conformément aux tableaux ci-dessus

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.**

#### N°23/02-06 Compte Administratif 2022

Monsieur Deconchy présente les différents chiffres et indique les résultats de clôture de l'année 2022.

	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	<b>6 577 819,93</b>	<b>9 001 287,56</b>	<b>26 127 036,93</b>	<b>28 550 504,56</b>
Section d'investissement	<b>36 847 600,18</b>	<b>13 088 144,95</b>	<b>8 705,19</b>	<b>- 23 750 750,04</b>
<b>Total Cumulé</b>	<b>43 4254 20,11</b>	<b>22 089 432,51</b>	<b>26 135 742 ,12</b>	<b>4 799 754,52</b>

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :

Investissement - 23 750 750,04€  
 Fonctionnement +28 550 504,56€  
**Total 4 799 754,52€**

Après départ du Président Monsieur BOIVENT, Monsieur Michel DEMOLDER, 1er vice – président, fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, valide à l'unanimité les résultats présentés.

## **N°23/02-07      Approbation du Compte de Gestion 2022**

Monsieur Boivent reprend sa place, et indique que le compte de gestion retraçant la comptabilité est en accord avec le compte administratif précédemment voté.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

**1°) APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par Madame la Payeuse Départementale

**2°) AUTORISE** monsieur le Président à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2022 en vue de leur transmission au juge des comptes.

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.**

## **N°23/02-08      Affectation du résultat 2022**

Le comité syndical doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2022 présente un excédent **28 550 504,56€**. Et un déficit de la section d'investissement est de **23 750 750,04 €**.

Monsieur Boivent rappelle que l'état des restes à réaliser 2022 indiquait un report de 1 885 094,69 € en dépenses d'investissement et un report de 21 950 890,36 € en recette d'investissement.

Le déficit réel de la section d'investissement sera donc de :

-	<b>23 750 750,04€</b>
-	<b>1 885 094,69€</b>
<b>+</b>	<b><u>21 950 890,36€</u></b>
-	<b>3 684 954,37€</b>

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

**1°) AFFECTE** en section d'investissement un montant de **3 684 954,37€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement

**2°) INSCRIRE : 24 865 550,19€** sur le compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.**

## N°23/02-09 Adoption du Budget Primitif 2023

Le budget primitif 2023 est présenté en séance. Il est rappelé que ce budget a été établi conformément aux orientations du débat du 02 février 2023

Une vue d'ensemble provisoire du BP **2023** est présentée ci-dessous :

### FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Résultat d'exploitation reporté	34 167 745,19	9 302 195,00
Crédit d'exploitation proposé		24 865 550,19
<b>TOTAL</b>	<b>34 167 745,19</b>	<b>34 167 745,19</b>

### INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat d'investissement reporté	23 750 750,04	
Crédit d'investissement proposé	29 380 674,12	33 065 628,49
RàR	1 885 094,69	21 950 890,36
<b>TOTAL</b>	<b>55 016 518,85</b>	<b>55 016 518,85</b>

Le budget prévoit :

En investissement :

- la suite des travaux lié à l'aqueduc
- frais d'achat des nouveaux locaux
- des écritures d'ordres afin de régulariser les avances liées à l'AVA ainsi que le remboursement de FCTVA en attendant la décision des services fiscaux et pour finir le remboursement de l'Eau et Vilaine.

En fonctionnement :

le versement des indemnités des exploitants liées aux travaux de l'AVA pour un montant de 600 000€.,

les frais de gardiennage de l'exploitant de l'aqueduc  
et également les frais incombant à l'achat des nouveaux locaux du SMG-Eau35.

Monsieur Boivent demande au service de travailler sur le nouveau règlement financier afin de en compte les nouvelles recommandations de la CRC (taux de participation du SMG-Eau35 sur les usines, et les futurs emprunts...)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

**1°) ADOPTE** au chapitre le budget 2023 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement qui sont en équilibre.

**2°) APPROUVE** les états joints en annexes : états des amortissements, tableaux des effectifs.

## **Le Budget Primitif 2023 est adopté à l'unanimité.**

### **N°23/02-10      Acquisition de locaux administratifs – autorisation du président**

Monsieur Boivent rappelle que lors de la visite du 23 mars 2023, l'ensemble des élus présents lors de la première convocation a validé l'acquisition des nouveaux locaux administratifs du SMG-Eau35. Il rappelle toutefois que l'avis de France Domaine est une obligation. Il explique que la proposition de Komilfo est intéressante tant au niveau financier qu'au niveau de la localisation. Monsieur Beline indique que les locaux seront suffisamment spacieux pour permettre au SMG-Eau 35 de se projeter pour les prochaines années.

Monsieur Boivent souhaite que le rôle du SMG-Eau 35 soit abordé et correctement défini dans la prochaine révision des statuts qui devrait être présent au prochain comité.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

**1°) AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction, sous réserve de l'avis de France Domaine

**2°) CHARGE** l'agence immobilière de rédiger tous les actes nécessaires

**3°) DIT** que les frais de cette acquisition sont prévus au budget Primitif 2023

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.**

### **N°23/02-11      Adoption du programme d'opérations 2023**

Le programme d'opération recense toutes les participations à verser par le SMG-Eau35 auprès de ses adhérents et partenaires :

- Travaux (participations directes ou prise en charge des emprunts),
- Programmes d'actions sur la qualité,
- Etudes et mise en œuvre PPC,
- Etudes hydrogéologiques...

Monsieur Deconchy présente le projet de programme d'opération 2023 en signalant deux nouveautés cette année :

- L'inscription des Paiements pour Services Environnementaux comme cela a été décidé au comité du 12 octobre 2021 délibération n°21/10-12
- L'inscription de financements pour le renouvellement des réseaux, comme prévu par la délibération du 12 juin 2018 et évoqué lors du débat d'orientations budgétaires.

Sur ce dernier point, Monsieur Boivent explique qu'il est important de l'inclure dans ce programme d'opération 2023, mais il signale que les règles de financement doivent également être précisées dans le nouveau règlement financier.

Monsieur Soulabaille et Monsieur Demolder souhaitent effectivement que les conditions d'attribution soient bien définies.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

**ADOPTÉ** le programme d'opérations 2023 et le report 2022 d'un montant global de :  
**9 660 558€** ; cette somme étant prévue au budget.

Collectivité	REPORT	NOUVELLES INSCRIPTIONS	Total programme 2023
<i>Eau du Pays de Fougères</i>	416 568	320 000	736 568
<i>Collectivité Eau du Bassin Rennais</i>	837 929	2 912 600	3 750 529
<i>Eau Pays de Saint-Malo</i>	487 893	849 838	1 337 731
<i>SMP Ouest 35</i>	387 040	231 950	618 990
<i>CC Bretagne Romantique</i>	44 064	126 957	171 021
<i>Eau des Portes de Bretagne</i>	481 820	1 137 900	1 619 720
<i>Sieft</i>		0	0
<i>CC St Meen Montauban</i>	5 000	77 000	82 000
<i>EPTB Vilaine</i>		300 000	300 000
<i>Paiements pour Services Environnementaux</i>	22 000	22 000	44 000
<i>Délibération 12 octobre 2021 N°21/10-12</i>			
<i>Versement pour le renouvellement des réseaux de distribution</i>		1 000 000	1 000 000
<i>Délibération statuts du 12 juin 2018</i>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	2 682 314	5 978 245	9 660 558

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.**

Il est 12h35 Monsieur Boivent lève la séance, les autres points prévus dans la note de synthèse ne seront pas étudiés.